

Le Journal des Trois-Rivières.

CATHOLIQUE, POLITIQUE ET LITTÉRAIRE.

EDITÉ PAR

COMITÉ DE COLLABORATEURS.

IN NECESSARIIS, UNITAS; IN DUBIIS, LIBERTAS; IN OMNIBUS, CHARITAS.

ÉDITEUR-PROPRIÉTAIRE

GÉDÉON DÉSIÈTS

Feuilleton du "Journal"

LES DEUX FRÈRES

PAR J. CHANTREL

Deuxième partie.

II

A PARIS.

Philippe pensa qu'il était prudent de rester dans les environs...

C'était pourtant une chance à tenter, il la tenta.

Le jour baissait déjà, et Philippe désespérait de voir revenir Ernest...

Charles se mit aussi à genoux à l'entrée du chœur. Quelques minutes après, le curé, qui avait entendu entrer quelqu'un, vint le trouver.

C'est vous, mon enfant ? lui dit-il d'une voix douce et pleine de tendresse : quel sujet peut vous ramener ici à cette heure ?

Charles releva ses yeux baignés de larmes, mais tout pleins aussi d'un feu qui annonçait une résolution calme et ferme.

Monsieur le curé, répondit Charles, j'ai besoin de vous parler à cœur ouvert ; avez-vous le temps de m'écouter ?

Sans doute mon enfant ; venez dans la sacristie, nous serons plus à l'aise.

Entré dans la sacristie, Charles raconta ce qui venait de se passer, adoucissant autant que possible tout ce qu'il y avait d'odieux dans la conduite de Philippe...

Pourrait monsieur le curé, ajouta-t-il, je ne puis me résoudre à voir passer à des étrangers la maison de mes parents. Il m'est venu une idée ; je crois que c'est le bon Dieu qui l'a inspirée, et je viens vous consulter à ce sujet.

Parlez, cher enfant. Alors Charles communiqua au bon prêtre le projet qu'il avait conçu. A mesure qu'il parlait, son regard s'illuminait davantage : le bon fils s'enflammait à la pensée qu'il pourrait enfin rendre à ses parents une partie du bonheur perdu et acquitter envers eux une faible partie de la reconnaissance qu'il leur devait.

C'est une bien grave résolution que vous prenez là, dit le prêtre quand Charles eut fini d'exposer son projet ; prenez garde de vous laisser entraîner par une généreuse inspiration dont vous n'aurez pas le courage de supporter les conséquences.

C'est mon devoir, monsieur le curé. Jamais je ne rendrai à mes parents ce qu'ils ont fait pour moi. Je prévois tout. Je sais combien j'aurai à souffrir ; mais le bon Dieu n'a-t-il pas promis de nous aider tous, chacun selon nos besoins, et la sainte Vierge ne sera-t-elle pas toujours ma mère ?

Allons, mon fils, je n'ai plus d'objection à vous faire. Retournez chez vos parents. Ne dites encore rien aujourd'hui ; tâchez seulement de les consoler en leur faisant entrevoir quelque espoir ; recommandez-leur surtout de prier ; priez avec eux, et que le bon Dieu vous protège comme vous le méritez.

Le curé sortit, avec Charles, de la sacristie ; tous deux firent encore une courte prière, et ils quittèrent l'église, le curé portant à la main un chandelier dans lequel brûlait un bout deierge.

C'est en ce moment que Philippe passait auprès de l'église, et qu'il se cachait dans un angle du saint édifice pour ne pas être aperçu du curé qu'il s'attendait à voir sortir seul.

Ni lui ni l'autre ne soupçonnerent la présence du coupable. Le bon pasteur quitta Charles, après lui avoir adressé encore quelques bonnes paroles d'encouragement et lui avoir affectueusement pressé la main.

Quand Charles passa près de l'endroit où Philippe se tenait caché, il lui sembla entendre un léger bruit ; mais il l'attribua au vent qui soufflait alors avec force, et tout heureux d'avoir reçu l'approbation du bon curé qu'il vénait et aimait comme un père, le cœur soulagé d'un grand poids, il se mit à marcher rapidement pour regagner la maison paternelle.

prévenir et que l'emportement de Philippe avait précipitée.

Charles, toujours docile aux leçons de sa mère et aux exemples de son père, n'avait jamais cessé de suivre les pratiques d'une solide et sincère piété. La piété envers Dieu est le plus ferme fondement de la piété filiale : quand on aime le Père qui est au ciel, on aime le père de la terre ; un bon chrétien est toujours un bon fils. Charles était la gloire de son père et la consolation de sa mère.

En sortant de la maison paternelle, la pensée de Charles était d'entrer au presbytère pour communiquer au bon curé de la paroisse la résolution qu'il avait prise, lui demander des conseils sur la manière de la mettre à exécution, et tâcher de trouver, en causant avec lui, quelques moyens de ramener la concorde dans sa malheureuse famille. En voyant dans l'église, à cette heure, une lumière plus grande qu'à l'ordinaire, il pensa que le digne ecclésiastique s'y trouvait. La porte, en effet, était ouverte, et le bon pasteur, à genoux sur la première marche de l'autel, pria pour que l'ennemi épargnât son troupeau tout entier.

Nous savons que, ce soir-là, la prière du pasteur ne devait pas être exaucée dans toute son étendue.

Charles se mit aussi à genoux à l'entrée du chœur. Quelques minutes après, le curé, qui avait entendu entrer quelqu'un, vint le trouver.

C'est vous, mon enfant ? lui dit-il d'une voix douce et pleine de tendresse : quel sujet peut vous ramener ici à cette heure ?

Charles releva ses yeux baignés de larmes, mais tout pleins aussi d'un feu qui annonçait une résolution calme et ferme.

Monsieur le curé, répondit Charles, j'ai besoin de vous parler à cœur ouvert ; avez-vous le temps de m'écouter ?

Sans doute mon enfant ; venez dans la sacristie, nous serons plus à l'aise.

Entré dans la sacristie, Charles raconta ce qui venait de se passer, adoucissant autant que possible tout ce qu'il y avait d'odieux dans la conduite de Philippe, dont il n'accusait que l'étourderie. Il n'ignorait pas d'ailleurs que le curé savait tout. Enfin il lui apprit le résultat déplorable des dissensions de son frère, et la nécessité où se trouvait Pierre, pour payer les dettes de cabaret et de jeu, de vendre tous ses biens et sa maison.

Pourrait monsieur le curé, ajouta-t-il, je ne puis me résoudre à voir passer à des étrangers la maison de mes parents. Il m'est venu une idée ; je crois que c'est le bon Dieu qui l'a inspirée, et je viens vous consulter à ce sujet.

Parlez, cher enfant. Alors Charles communiqua au bon prêtre le projet qu'il avait conçu. A mesure qu'il parlait, son regard s'illuminait davantage : le bon fils s'enflammait à la pensée qu'il pourrait enfin rendre à ses parents une partie du bonheur perdu et acquitter envers eux une faible partie de la reconnaissance qu'il leur devait.

C'est une bien grave résolution que vous prenez là, dit le prêtre quand Charles eut fini d'exposer son projet ; prenez garde de vous laisser entraîner par une généreuse inspiration dont vous n'aurez pas le courage de supporter les conséquences.

C'est mon devoir, monsieur le curé. Jamais je ne rendrai à mes parents ce qu'ils ont fait pour moi. Je prévois tout. Je sais combien j'aurai à souffrir ; mais le bon Dieu n'a-t-il pas promis de nous aider tous, chacun selon nos besoins, et la sainte Vierge ne sera-t-elle pas toujours ma mère ?

Allons, mon fils, je n'ai plus d'objection à vous faire. Retournez chez vos parents. Ne dites encore rien aujourd'hui ; tâchez seulement de les consoler en leur faisant entrevoir quelque espoir ; recommandez-leur surtout de prier ; priez avec eux, et que le bon Dieu vous protège comme vous le méritez.

Le curé sortit, avec Charles, de la sacristie ; tous deux firent encore une courte prière, et ils quittèrent l'église, le curé portant à la main un chandelier dans lequel brûlait un bout deierge.

C'est en ce moment que Philippe passait auprès de l'église, et qu'il se cachait dans un angle du saint édifice pour ne pas être aperçu du curé qu'il s'attendait à voir sortir seul.

Ni lui ni l'autre ne soupçonnerent la présence du coupable. Le bon pasteur quitta Charles, après lui avoir adressé encore quelques bonnes paroles d'encouragement et lui avoir affectueusement pressé la main.

Quand Charles passa près de l'endroit où Philippe se tenait caché, il lui sembla entendre un léger bruit ; mais il l'attribua au vent qui soufflait alors avec force, et tout heureux d'avoir reçu l'approbation du bon curé qu'il vénait et aimait comme un père, le cœur soulagé d'un grand poids, il se mit à marcher rapidement pour regagner la maison paternelle.

Il lui tardait de revoir son père et sa mère, de savoir comment s'était terminée la scène douloureuse dont il avait vu le commencement, et surtout de calmer la dou-

leur de ses parents par quelques bonnes paroles d'espoir.

Aussi, mais pour des motifs bien différents de ceux qui poussaient Philippe, précipitait-il ses pas pour regagner l'autre extrémité du village où demouraient ses parents, lorsqu'un événement auquel il était loin de s'attendre vint tout à coup changer le cours de ses idées et arrêter sa marche.

A continuer.

La Révolution.

La révolution n'a qu'un outil : le couteau ; ses foudres d'éloquence n'ont qu'un geste ; le geste de couper. Ce qu'elle appelle sa politique se termine à cette besogne de couper toujours, d'amputer des organes, de trancher des artères sur ces immenses corps doués d'âme et de vie qui se nomment les nations. Périissent les colonies est le mot qui exprime et rend avec le plus de vérité la révolution ; c'est le cri du cœur. Les colonies d'ailleurs, n'étaient qu'un détail ; la formule complète, entière, adéquate à l'idée est : Périisse tout ! — Le jour où la révolution aurait accompli son œuvre, il n'y aurait plus de la mille, plus de devoirs, plus rien ayant forme de peuple ou de société, plus rien que les principes.

Le règne pur des principes réclame en réalité la suppression des choses et des personnes. Les choses ont le vice d'être toujours les mêmes choses, de ne pas se transformer de la veille au lendemain. Les personnes sont incurablement routinières. Tant qu'il restera une personne humaine, elle demeurera attachée par quelque fibre à un passé odieux. La définitive victoire des principes veut qu'il soit fait table rase de toute survivance et de tout survivant de l'ordre ancien, autrement dit de tout ce qui a vie. Pas de vaines faiblesses pour la vie ; elle même n'est qu'une routine, une répétition sempiternelle des mêmes fonctions. Il y a de l'habitude, il y a de la tradition dans tout cela ; les principes ne s'accroissent d'aucune tradition. On pourrait regretter peut-être quand surviendra l'ère des principes purs, qu'il n'y ait plus la société pour en bénéficier et en gonfler la beauté. — On ne peut pas tout savoir, il faut opter : Plus rien debout de ce qui a été, ou pas de principes à l'état pur. Les principes valent bien qu'on leur fasse quelques sacrifices.

Les programmes radicaux vont en droite ligne à cet idéal. Le mouvement est si marqué, si direct, que la majorité républicaine elle-même n'est pas sans en ressentir quelque trouble et quelque saisissement. Gambetta et ses hommes d'équipage jouent sans doute que le courant qui nous porte marche assez vite tout seul, et ne paraissent nullement pressés de se mettre à la manœuvre. Leur accueil au nouveau cabinet est amphibologique, moitié figure moitié raison. Au fond, ils seraient assez portés à lui faire bon visage, n'était l'ardillon des principes dont les piques le parquent qui le suit en queue. Le ministre Waddington Dufaure est une passade conservatrice peu résistante ; on a coupé cela dans les talis de bois mou, où il pousse du Ricard et du Christophle ; la première secousse aura raison de cette clôture sans consistance. C'est une halte de quelques jours en tout cas, et tout répit est bon à qui se voit acculé à l'insensé, à qui se trouve mis en demeure de réaliser l'impossible. Telle est la situation de la majorité républicaine rivée au mandat radical également hors d'état d'appliquer et d'étudier le mandat radical.

Il n'y a d'exemple de défaillance que les gens de la queue ultra-rouge. Ceux-là gardent leur assurance et une sorte de calme. Ils ont le sentiment qu'en eux réside la force de destruction, ce qui constitue proprement le principe. Le journal les "Droits de l'Homme" s'égare des tergiversations de M. Gambetta, et, sans autrement s'émouvoir, lui fait sonner aux oreilles comme un tocsin importun l'éternel : Périissent les colonies. La feuille commandante n'entend rien abattre et rien ajourner du programme des coupes. L'opération immédiate doit être de procéder à l'amputation de toute croyance et de toute institution religieuse. La chose ne se fera pas sans douleur, ni sans effusion de larmes et de sang. Bagatelles ! Les "Droits de l'Homme" raillent agréablement les républicains timorés qui écartent les articles impératifs avec ce mot de femmelette : "Pas assez mars". Toute réforme est suffisamment mure du moment que le droit est évident, répondent les "Droits de l'Homme". Les libres penseurs n'usent pas de la messe, ont le droit évident de ne pas la payer ; partant plus de budget des cultes. Voilà le principe ; périsse tout plutôt que les principes.

Nous ferons une objection à la chose folâtre des "Droits de l'Homme", et nous serions aise que ce journal nous réplique si le curé lui en dit. Son principe conduirait à de singulières applications. Voici un certain nombre de cultes de jatte et de paralytiques ; ces malheureux n'usent pas personnellement du droit commun de locomotion sur la voie publique. Est-ce un motif suffisant de rayer du budget les crédits concernant l'entretien des voies de communication ? Voici un aveugle ; l'éclairage de

la cité l'intéresse peu personnellement. Est-ce une raison de faire l'économie de l'éclairage public, à seule fin de dégrever d'autant la cote de contribution de ce pauvre diable.

Quine voit au grand jour Pas plus clair que dans un four ?

Le raisonnement s'ajuste comme un géant aux misérables atteints de l'amaurose de la libre pensée. Il conviendrait d'ajouter que ces variétés d'infirmités n'usent pas eux mêmes de la locomotion ou de la lumière, ont besoin que d'autres en usent, d'autres qui vont et viennent, qui travaillent pour les nourrir et les vêtir. Par ainsi, aveugles et paralytiques bénéficient de seconde main du bon état de la voie publique et de l'éclairage. De même l'athée peut dire qu'il n'a pas besoin de Dieu ni de l'Église, mais la société en a besoin, et l'athée, apparemment, a besoin de la société, ne fût-ce que pour continuer de vivre de sa vie ténébreuse et de végéter à la façon des citrouilles.

Mais voilà que nous nous oublions à discuter. On ne raisonne pas avec la dévotion. Ça fut, il ne s'agit pas de raisonnements, il s'agit d'effrayantes constatations. Pas n'est besoin d'attendre les événements ultérieurs ; on les prévoit de reste et la chimère de la république conservatrice est jugée. On ne fait pas sa part à la révolution ; sa loi fatale est de tout envahir et de tout détruire.

PH. SERRET.

Les libéraux

La défaite de don Carlos crée un nouveau danger pour la France et ne donne pas la paix à l'Espagne. Ce malheureux pays est épuisé, mais les factions triomphantes y sauront trouver encore du sang. On peut s'en fier à leur génie. A présent, les mauvais jours de don Alphonse vont commencer. Les mains qui lui ont mis la couronne sur la tête suffiront à briser la ficelle qui en rassemble les lambeaux. Elle tombera de son front aussi vite qu'elle y fut posée, mais en plus mauvais état. La monarchie espagnole est morte, il y a déjà longtemps. Nous craignons de nous être trompés, comme les carlistes eux-mêmes, sur le vrai caractère des efforts qu'ils ont faits pendant le règne ou plutôt pendant la vie de la reine Isabelle. Ils voulaient refaire la monarchie ; mais Dieu, plus sévère envers cette chose jadis si grande et devenue si infidèle, semble avoir uniquement voulu qu'elle n'eût pas de tombeaux ; elle est morte, et son cadavre dispersé ne sera point recueilli sur la terre où elle parut avec tant d'éclat. La croix immortelle décorera les restes de ses humbles et héroïques défenseurs, elle ne dira point le lieu où la monarchie est tombée. C'est plus loin que se situe, c'est ailleurs que sur les champs de bataille. On montrera d'un geste vengneur, en détournant le visage, les lieux improuvés, les lieux d'intrigue, d'ambition, d'hérésie et de païser. C'est là que la monarchie est tombée laissant le champ libre à de vils et ineptes histrions. Là s'élevaient des palais, des tribunes, des théâtres d'orgueil et de luxure. Là sont déjà des ruines, là sont des marais. Ici ont traîné les pompes royales, ici la foudre est tombée et la mort est venue. C'est ici que les rois ont écouté la flatterie des courtisans, se sont crus des dieux, et que les courtisans sont devenus des titrés et ont couronné les peuples pour les corrompre, de même qu'ils avaient corrompu les rois. Nous espérons que Dieu sera clément pour les foudres abusées trahies et punies. Elles auront un tombeau dans l'histoire, un tombeau que dominera la croix, pour laquelle regrettant des abjurations, passagères tant de chrétiens de cœur ont voulu mourir. Adieu aux maximes de leur aïeux. Espérez la croix est là où se sont livrées les batailles, et ne craignez jamais que ceux qui sont tombés à son ombre puissent être vaincus. Ceux-là renoutront, Dieu les reconnaîtra et donnera à leur postérité le prix de leur sang. Mais ne cherchez pas la place de ces politiques pervers qui se sont armés contre la justice, la vérité et l'honneur, et qui ont trafiqué du sang répandu. Qu'importe leur triomphe ! Ils n'ont triomphé que pour mourir éternellement.

Honorez ceux qui sont morts pour la justice. On leur a dit : Voici les lois de vos pères, voici la croix, voici l'autel, voici le bien ; et là est le mal qui s'élève contre le bien. Ils ont entendu cette voix, ils ont vu qu'on leur disait la vérité, ils ont donné leur vie. La vérité vit de ces holocaustes, et ils vivent avec la vérité. Les autres sont les vainqueurs, mais ces vainqueurs mourront à leur tour, et la vérité si souvent vaincue leur survivra.

Les carlistes sont détruits, les catholiques sont vivants. Ce sang chrétien coule sous terre, il est inextinguible. Dieu le fait reparaître au moment opportun. De la race des carlistes, dont le nom pourra être aboli, il naîtra des hommes qui relèveront le drapeau de Dieu. Nos pères chrétiens à qui on a donné et qui ont perdu tant de noms de guerre, ne vivent-ils pas en nous qui le sommes ? Et si le nom chrétien pouvait être aboli, que servirait à nos enfants de vivre ? Lorsqu'il n'y aura plus de chrétiens et plus de nations chrétiennes dans le monde, le

monde durera peu et nous seront vengés.

Nous ne plaignons pas les carlistes d'Espagne. Morts pour la vérité et la justice, ils ont gagné leur immortalité.

Quant à nous, gens de France, qui soutenons en défendant le même combat, notre sort est moins heureux. Les carlistes étaient les remparts de notre frontière et le sol où ils ne sont plus sera bientôt occupé par un ennemi. Malheur à ceux qui vendent les nations ! Dieu vérifiera ces batins, qui seront trouvés pleins de sang !

LOUIS VEUILLON.

Elections françaises.

Les journaux parisiens ont réfléchi sur les élections, ils commencent à croire que peut-être ce n'est rien et que cela pourra s'arranger. Il ne faut pas être pessimiste ni se faire des peurs morpantes ! Sans doute, ils ne sont pas contents, ils prévoient des jours difficiles ; mais certaine philosophie qui leur est propre leur fournit les moyens de se rassurer ou tout au moins de s'endormir. Il y a là dedans des grâces de Paris, des grâces de la profession beaucoup de ces grâces que Dieu fait à ceux qui veulent être perdus. Non qu'ils soient sans intelligence, certes ! et qu'ils méprisent le danger, mais ils possèdent une admirable indifférence sur le danger d'antril. Ils vivent dans une grande et belle ville, pleine de distractions, dont ils savent qu'on ne fait pas le siège tous les jours et qui ne manque pas de portes de sortie lorsqu'il y surgit quelque difficulté. Ils exercent une industrie qui ne demande pas un grand outillage et qui ne chôme pas quel que soit le temps. Ils approvisionnent de nouvelles diverses et de bruits en l'air un peuple immense, qui s'est fait un besoin impérieux de cette sorte de nourriture. Un Français affamé ne demande pas du pain, il demande d'abord ce qu'il y a de nouveau ; quand il sait la nouvelle du jour, il demande les nouvelles de l'an prochain, et ce que pense Pierre et Jean dont les sentiments sont en vogue. Avec une telle humeur du public, les journalistes sont assurés de ne pas manquer de matières premières, et la façon leur coûte peu. Le lecteur ne regarde ni à la plume ni à l'encre ni au papier ; ainsi leur industrie est toujours prospère. Ils sont donc naturellement disposés à s'accommoder du temps, et ils le prennent comme il vient.

Nous ne nous trouverions pas téméraire de dire qu'il y a aujourd'hui dans la presse plus de partisans de la république qu'il n'y en avait hier, et qu'il y en aura plus demain qu'aujourd'hui. Que veut-on sauver à Paris ? Quel principe, quelle foi, quel drapeau, quel intérêt général, quelle semence, quelle récolte ? On veut sauver le plus possible des charmes, et commodités de Paris. Ce sentiment ne s'étend pas jusqu'aux objets de province ; la famille, la religion, le drapeau n'y sont pas essentiellement compris. Or, de même que ce beau Paris ne s'est pas fait en un jour, un jour aussi ne le défera pas. Donc, espérons ! D'ailleurs, nous avons encore un mois... Et vive la république ! puisque c'est ce que l'on veut.

On verra les journaux sauter dans la république, comme on voit au bord d'un marécage, lorsqu'une pierre qui tombe ou le pied d'un passant menace d'en troubler la sérénité, les grenouilles cachées sous l'herbe sauter dans l'eau.

Dans ce moment les journaux raisonnent sur les ballottages, qui s'élèvent à 106. On compte, du côté des optimistes, que ces ballottages élèveront le nombre des bonapartistes ou des républicains modérés et qu'en somme ils pourront porter les conservateurs (quelconques) à 160 et peut-être à 180. On fait aussi d'autres comptes. Prenons celui-ci donnons aux conservateurs tous les avantages imaginables ; ils se trouveront toujours en face d'un défilé qu'ils ne pourront combler. A l'impossible, ajoutons l'impossible et le miraculeux ; supposons la bonne conduite, les bonnes aventures mises à profit, le génie de M. Gambetta, l'humeur favorable de l'étranger ; il est trop tard ! Rien ne peut faire que l'immense parti radical n'ait lu les chiffres du scrutin et ne connaisse sa force qui va encore s'accroître démesurément. C'est fait et ce qui pourrait ne pas arriver aujourd'hui a rivera demain.

Aujourd'hui, il n'y a plus de parti conservateur ; aujourd'hui, l'annistie est portée d'assaut ; aujourd'hui, la constitution de 1875 est révisée ; aujourd'hui, M. Gambetta est vaincu ; aujourd'hui l'homme de l'avenir mâche sa chique à la porte d'un club qui sera ouvert demain, on attend dans un bague qu'on vienne briser ses chaînes, ou cent tranquillement son sabre dans quelque obscure garnison.

Aujourd'hui, il n'y a plus rien, et Dieu se moque de ses ennemis triomphants.

LOUIS VEUILLON.

Don Carlos à Londres

Londres, 10 mars. Ayant reçu hier ma lettre d'audience, je me suis rendu à Brown's hotel à l'heure indiquée. Cet hotel, situé au centre de Lon-

III

LE BON FILS.

Nous avons vu Charles quitter son père et sa mère avant que Philippe eût commis l'acte affreux dont nous venons de raconter les premières conséquences. Pierre avait dit que, pour payer les dettes de Philippe, il fallait vendre les champs paternels et la maison où Charles était né. Il voyait, dans la terrible nécessité où l'on était réduit, de nouveaux motifs de discordes à l'avenir, et peut-être l'horrible extrémité qu'il voulait

drest une réunion de six maisons contiguës et communiquant entre elles. Au rez-de-chaussée se trouve un petit bureau dans lequel est placé un registre que l'on m'a présenté dès que je demandai Sa Majesté. Il est destiné à inscrire les noms de ceux qui viennent présenter leurs hommages au royal exilé ce dernier ne recevant pas encore. Représentant doucement le registre, je dis au portier que j'étais attendu et je remis ma carte qu'il passa sur un plateau à un domestique en lui disant ; *To His Majesty* ce qui me fit comprendre que l'espoir d'un certain bénéfice avait en le privilège, à défaut d'autre motif d'admirer les sentiments du personnel de l'hôtel.

Pendant les deux minutes que j'attendis le retour du domestique, je vis sept personnes inscrire leurs noms sur le registre. Je fus alors introduit dans l'appartement du prince qui se compose d'un salon, d'une chambre à coucher et d'une salle à manger, le tout au premier et communiquant ensemble. Le salon dans lequel j'entrai est confortablement meublé et assez grand pour contenir une trentaine de personnes. J'y fus reçu par un des officiers qui ont accompagné Sa Majesté et que je crois être le marquis de Nelasco. Il m'offrit les excuses du roi qui, ayant été retardé par une circonstance imprévue, était encore à table et me pria d'attendre quelques minutes, ce à quoi j'acquiesçai très volontiers.

En effet dans cette immense ville de Londres, j'avais vu défilé devant mes yeux bien des souverains qui m'avaient été donnés, surtout à l'époque de l'Exposition, de voir de bien près et même de couvoyer. Tous m'avaient laissé complètement indifférent, et au moment de voir paraître don Carlos, je me sentais saisi d'une émotion indicible.

Il parut enfin : haute taille, grande tournure, figure sympathique. Il était vêtu d'un pantalon gris et d'une redingote noire qui faisaient ressortir l'élégance de sa taille. Je témoignai de mon profond respect au moderne Pelage qui avait combattu un ennemi plus redoutable que l'islamisme et la révolution. Sa Majesté me fit asseoir et prit un siège à mes côtés. En réponse aux compliments que je m'empressai de lui adresser au nom de la rédaction de l'Univers et en regrettant qu'ils ne passassent point par une bouche plus éloquent que la mienne, le roi daigna me dire qu'il était très reconnaissant de l'appui que ce journal n'avait cessé de lui prêter.

J'appris alors la cause du long retard apporté à ma réception. Le roi avait assisté à une messe pour le repos de l'âme des soldats morts en défendant sa cause et le service avait été plus long qu'il n'aurait cru. En outre, il avait été célébré dans un quartier assez éloigné de l'hôtel, à l'église de la Sainte-Famille, tenue par les PP. de la Charité sous la conduite du P. Lockhart, l'apôtre de la tempérance.

Nous content de s'occuper des morts l'illustre exilé a songé aux vivants, et la veille par ses ordres, le marquis de Velasco avait adressé à tous ceux qui l'avaient accompagné sur la terre de France et qui ne sont pas compris dans les exceptions alphonisistes une circulaire les autorisant à accepter l'amnistie et à rentrer dans leur pays.

Car, m'a fait remarquer Sa Majesté l'indemnité que leur accorde la France va cesser à partir du 15 mars et je ne veux pas qu'ils meurent de faim ou qu'ils tournent mal. Il seroit plus utiles en Espagne qu'en exil. « Non, n'a-t-il ajouté, que j'aie l'intention de recommencer la lutte. Ce que je n'ai pu faire avec les forces que j'avais rassemblées seroit impossible à tenter. » Et ici, le roi est entré, sur les motifs qui ont amené si soudainement la déroute et la dissolution de son armée, dans des détails confidentiels, qu'il me sera peut-être plus tard permis de révéler ; pour le moment, je dois les garder pour moi.

Mais don Carlos ne désespère point pour cela. Sa foi dans sa cause est toujours aussi robuste. Cette guerre selon lui, n'a pas été stérile, et ses fruits se montreront plus tard quand, au moment de calme qui va suivre ce triomphe des alphonisistes, la révolution recommencera son œuvre.

C'est alors qu'en Espagne, comme en France, surgira une crise décisive qui aura un dénouement favorable à la légitimité.

Après cette conversation qui a duré plus d'une demi-heure j'ai pris congé de Sa Majesté, qui m'a gracieusement octroyé la faveur de revenir lui présenter mon hommage respectueux.

der des universités et des établissements ou les jeunes gens pourraient recevoir une éducation catholique sous le contrôle de l'Eglise et obtenir en même temps les grades universitaires requis pour l'admission aux professions libérales et aux emplois civils.

Cet événement avait été salué avec enthousiasme par la France catholique, et immédiatement dans tous les départements importants, des souscriptions avaient ouvert, de larges capitaux amassés pour fonder de nouvelles universités. Le St Père lui-même s'était réjoui de ce mouvement qui promettait à la France une glorieuse régénération, en lui fournissant le moyen de former pour l'avenir une pépinière d'hommes éclairés des vives lumières de la foi et de l'enseignement chrétien.

Les radicaux et les libres penseurs avaient vu cela avec dépit ; ils savent, eux aussi, que c'est l'éducation qui fait l'homme et que pour former des impies, des athées et des communards, il n'y a pas de meilleur professeur que l'Etat, cet être impersonnel et irresponsable qui ne reconnaît aucune religion, ne respecte d'autre droit que celui de la force, et dont le premier acte, en s'emparant de l'éducation, est une violation flagrante du droit naturel le plus élémentaire.

D'un autre côté la franc-maçonnerie, qui n'ignore pas non plus cette vérité puisqu'elle l'a écrite en tête de ses constitutions, avait frémi en voyant l'Eglise lui arracher ce précieux trésor de l'éducation.

Aujourd'hui les démagogues et les sectaires ont le haut du pavé, et leur premier soin est de s'efforcer de reconquérir le terrain perdu l'an dernier.

Ils viennent de présenter un projet de loi, à l'Assemblée de Versailles pour faire révoquer la liberté de l'enseignement et remettre tout pouvoir à ce sujet aux mains de l'Etat.

Les dépêches annoncent que ce projet a été renvoyé à une commission dont la grande majorité lui est favorable.

Quelqu'injuste et anti-sociale que soit cette mesure qui veut proscrire l'enseignement catholique, anéantir les innombrables sacrifices qu'on s'est imposés pour fonder des universités catholiques, il est plus que probable qu'elle sera adoptée, vu le mauvais esprit qui domine dans les chambres françaises et la force dont disposent les radicaux et les sectaires.

Ce serait un grand malheur non seulement pour la France mais pour toute la catholicité qui a toujours senti vivement l'influence des grandes actions comme des grandes fautes de la fille aînée de l'Eglise. Rien ne doit cependant nous surprendre par le temps qui court : c'est l'heure des ténébres.

Les ennemis des doctrines catholiques de tous les pays applaudiront sans doute à cet événement ; il ne manquera pas, même au Canada, de ces médiocrités jupiques, qui veulent substituer l'Etat à l'Eglise dans l'enseignement, se feront avec joie l'écho de leurs amis ; mais les événements ne tarderont pas à prouver que l'état enseignant n'est autre chose que la Révolution coiffée d'un bonnet de Hojéur et poussant les peuples à leur ruine matérielle et morale.

La Pétition contre son Honneur le Juge Loranger.

Nous avons annoncé dans notre dernier numéro que la plainte portée devant la chambre des Communes contre l'Hon. Juge Loranger avait été renvoyée.

Nous devons ajouter que ça été avec un sentiment pénible que l'on a appris dans ce district que l'Hon. Juge était l'objet d'aussi graves accusations. Dans plusieurs circonstances son Honneur le Juge Loranger est venu tenir la Cour dans ce district et nous profitons de cette occasion pour lui rendre le témoignage qu'il n'a fait que mériter d'avantage l'estime et l'admiration publique.

La réputation du savant Juge dans notre district, est à l'abri de toutes ces attaques grossières que l'on a dirigées contre lui, et dès leur origine, il a été soupçonné qu'elles étaient purement malicieuses ou dictées par des intérêts cachés. Mais nous sommes heureux aujourd'hui de constater qu'il parait évident que ce n'est rien moins qu'une affaire montée par quelques libéraux pour se faire nommer juge en remplacement de M. Loranger.

Nous ne connaissons rien de plus odieux que ces trames honteuses, qui ont pour effet non seulement d'attaquer injustement la réputation d'un homme honorable ; mais même de diminuer la confiance et le respect que nous devons avoir pour nos tribunaux.

Il parait très probable qu'il y a eu une conspiration de faite contre l'Hon. Juge et que la cour criminelle le sera saisi de cette affaire à ses premières assises.

Nous ne doutons pas à tout événement que M. le Juge Loranger saura prendre les moyens de défendre sa réputation outragée et de faire punir ses détracteurs comme ils le méritent.

Voici ce que disait le *Franc-Parleur* :

Ces jours derniers, la Chambre des communes s'est vivement intéressée à une pétition venant de Sorel, renfermant les charges et les accusations les plus injurieuses à l'adresse du Juge Loranger.

Les pétitionnaires demandaient une enquête sur les faits allégués dans leur requête.

M. Béchard s'était fait leur interprète en Chambre et présenta la pétition.

Pour cause d'informalité, cette fameuse requête vient d'être renvoyée.

Nous ne connaissons pas les motifs qui ont poussé les intéressés à porter des accusations aussi sérieuses contre le représentant de la plus haute autorité de ce pays.

La réputation de son Honneur le Juge Loranger nous a paru jusqu'à ce jour intacte et son caractère sans tache, et s'il fallait ajouter foi aux éloges désintéressés qui ont

paru en mainte et mainte circonstance sur certains journaux de Sorel, cette ville avait ce rare bonheur de posséder dans son sein un magistrat intègre et un juriconsulte des plus distingués.

Les temps sont changés, paraît-il, et les éloges d'hier seraient, nous assure-t-on, les accusations d'aujourd'hui.

Sans vouloir entre dans le mérite de ces graves accusations, que la presse n'est pas appelée à discuter encore moins à résoudre, nous nous permettons cependant de faire remarquer que son Honneur le Juge Loranger est loin de les redouter, et qu'il en sollicite même la discussion devant qui de droit.

C'est certes une démarche qui en atténue considérablement la portée à nos yeux et en amoindrit singulièrement la gravité.

Voulait-on provoquer une démission volontaire de la part de Son Honneur ? On semble le faire croire et on l'a même dit en certains lieux.

Le Juge Loranger aurait-il consenti à cette démarche que les accusateurs auraient de gaieté de cœur retiré des plaintes.

Assurément, si tel est là le but et non celui de faire bruler de la plus vive clarté les splendeurs de la justice, on ne peut que féliciter son Honneur le Juge Loranger d'avoir su opposer à ces calculs méprisables, la dignité de sa position et l'honorabilité jusqu'ici connue de son caractère de magistrat.

Conseil-de-Ville.

Lundi dernier l'Hôtel de Ville a été le théâtre d'une bagarre d'élection. Des membres du conseil ayant soulevé des questions de nature à impliquer la responsabilité des candidats engagés dans la présente lutte électorale, il s'en est suivi des altercations et finalement un commencement d'émeute. Dans la salle du Conseil il a été causé des dommages pour \$60 à 80.

Voici en substance ce que les difficultés seraient originées.

Mr. Arthur Turcotte avait payé \$20,00 pour l'occupation d'une des salles de l'Hôtel de Ville pour les électeurs de la cite.

En référant aux règlements du Conseil de Ville, Mr. Turcotte comprit qu'il avait payé \$10, de trop et il se les fit remettre par l'assistant Secrétaire.

Un conseiller amena cette question devant le Conseil prétendant que Mr. Turcotte ne pouvait se faire restituer pareille somme s'il y avait lieu que sur application faite au Conseil.

La chose fut discutée à satiété, sans aboutir à d'autres résultats que de créer de l'excitation parmi les personnes présentes.

M. le Maire a son tour se plaignit que durant la présente lutte électorale on lui imputait à tort de faire émaner des saisies exécutives contre les débiteurs de la corporation, ce qui était de nature à nuire à sa candidature.

Un conseiller fit alors motion qu'aucune procédure de cette nature ne fut adoptée sans une résolution du Conseil et il alléguait pour motif de son opinion que des abus avaient été commis antérieurement que Mr. le secrétaire de la corporation avait fait saisir les meubles de familles pauvres et à la charge de la Saint Vincent de Paul. M. le secrétaire voulut donner des explications tandis que des conseillers lui refusaient ce droit. Les partisans des deux côtés oubliant leur position se mirent à crier : M. Frigon doit parler ou M. M. Frigon ne parlera pas. De là la bagarre.

Nous regrettons infiniment que notre conseil de ville ait été ainsi changé en théâtre politique et nous espérons que ce sera pour la première et la dernière fois. Les matières qui ont été ainsi discutées et ont produit cette excitation n'étaient d'aucune urgence et auraient dû d'un commun accord être renvoyées après la fin de l'élection.

Nous ne voulons ni accuser ni excuser personne nommément ; mais les conseillers devraient se rappeler qu'ils sont les gardiens de l'ordre et éviter dans leurs discours toutes qui est de nature à blesser ou à soulever les passions des masses.

L'Hon. M. Malhiot, Président des Commissaires de chemin de fer est arrivé en cette ville mardi matin.

M. Malhiot accompagné du Contracteur, de M. MacDonald et de M. de Bellefeuille a fait tout le parcours de la ligne entre Montréal et Hull durant la semaine dernière et il a paru satisfait des travaux déjà faits.

L'Hon. Commissaire a rencontré de graves difficultés sur son chemin, mais grâce à sa fermeté et à son adresse, il est parvenu à la régler à la satisfaction des intéressés. A. Thurso, comté d'Ottawa, l'Hon. Commissaire et ceux qui l'accompagnaient trouvent toute la population réunie presque chaque habitant de cette localité et des environs avait des réclamations contre les contracteurs, et tous s'étaient rendus pour en exiger le paiement.

Une assemblée régulière ayant été constituée, M. Malhiot, après avoir pris note de toutes les réclamations qui se mouvaient à prêt de \$15,000, informa les intéressés que le gouvernement ne devait au contracteur qu'une balance de \$5,000 et qu'il était prêt à leur payer sur leurs réclamations un acompte proportionnel à cette somme. Cette déclaration produisit une agitation extrême dans l'assemblée, et fut suivie d'une explosion de paroles d'ignominie et de menaces : On voulait le paiement complet des réclamations et rien autre chose. Il fut impossible pour le moment de faire entendre raison, et l'assemblée fut ajournée au lendemain. Pendant la nuit et le lendemain matin une foule armée et menaçante stationna près de la maison ou le bureau de la Commission était installé.

A l'heure fixée pour l'ajournement, l'Hon

M. Malhiot se rendit à l'assemblée et expliqua de nouveau que le gouvernement n'avait au fond rien à faire avec les réclamations des ouvriers mais que c'était dans leur propre intérêt et pour les empêcher de perdre d'avantage, que le Commissaire venait leur offrir de leur payer à eux-mêmes qui était encore dû aux sous contracteurs, au lieu de le donner à ces derniers.

Après beaucoup de bruit et de recriminations, l'Hon. Commissaire parvint enfin à calmer un peu les esprits et à faire entendre raison aux plus sensés ; le bon exemple de ceux-ci entraîna les autres et finalement l'offre fut acceptée. A l'indignation et au tumulte succéda le calme, et toute cette population, comprenant qu'elle avait affaire avec un homme loyal qui n'était venu au milieu d'elle que dans son intérêt, voulut réparer sur le champ le mauvais accueil qu'elle lui avait fait et adopta à l'unanimité les résolutions suivantes qui furent présentées à l'Hon. M. Malhiot avant son départ :

Thurso, 29 mars 1876.

A une nombreuse assemblée des habitants du township de Lochaber et des environs, la motion suivante a été adoptée unanimement :

Proposé par W. Keirman, secondé par H. M. McDougall qu'un vote de remerciements soit donné à l'Hon. H. G. Malhiot, commissaire de chemin de fer, pour la manière loyale et honorable avec laquelle il a réglé les réclamations des ouvriers et autres, relativement au paiement des travaux du chemin de fer Montréal et Ottawa.

Il est de plus résolu que son Hon. le Maire, M. A. Campbell soit prié de communiquer à l'Hon. H. G. Malhiot, une copie des présentes.

A. CAMPBELL Maire.

L'Indemnité de l'Alabama.

La question de l'Alabama, qui semblait devenue depuis longtemps de l'histoire ancienne, menacée de révenir sur le tapis, d'une manière incidente. On sait que le tribunal d'arbitrage de Genève avait condamné l'Angleterre à payer aux Etats-Unis une somme de \$15,500,000, à titre d'indemnité pour les pertes infligées au commerce américain par les corsaires du Sud, *Alabama*, *Shenandoah* et *Florida*, sortis des ports anglais en violation des principes du droit international. Le gouvernement britannique accepta loyalement la décision du tribunal de Genève, et versa au temps fixé cette somme entre les mains du Trésorier des Etats-Unis. A la suite de ce règlement le Congrès constitua une cour spéciale, chargée de régler les différentes réclamations américaines et de pourvoir à la distribution des quinze millions et demi parmi les victimes des déprédations des corsaires confédérés. Cette cour a terminé ses opérations l'année dernière. Elle a adjugé une somme de \$8,700,000 en papier monnaie américain, toutes réclamations étant satisfaites. Ce montant ne constitue que la moitié de l'indemnité payée par l'Angleterre, eu égard à l'escompte, et la balance restant à la disposition du Secrétaire du Trésor de Washington, avec les intérêts depuis quatre ans, s'élevé au chiffre de \$18 000,000 (treize millions) en *greenbacks*.

Ce fait a été soumis au Congrès il y a quelques jours. Il s'agit de savoir de quelle manière le gouvernement devra employer cette somme. Toutes les réclamations directes et équitables ont été réglées, et les réclamants étant satisfaits, on demande ce qu'il faut faire des treize millions qui restent.

En simple justice, il semble que l'expédition la plus simple serait de les rendre à l'Angleterre, qui, en acceptant la décision du tribunal de Genève et en s'y soumettant, n'a pu avoir l'intention de payer plus que pour les dommages qu'on lui reprochait d'avoir causés. Le tribunal ayant fait erreur dans l'évaluation de ces dommages, et les plaignants se déclarent aujourd'hui satisfaits, et suffisamment indemnisés avec la moitié de la somme déterminée par les arbitres, l'autre moitié devrait faire retour de droit aux défendeurs.

En droit civil, cette question serait assez simple. En droit international, elle est plus compliquée, pour la raison que le droit international n'est réglé par aucun principe fixe, universellement reconnu, et que ses lois sont appuyées par aucune sanction autre que la guerre, c'est-à-dire la raison du plus fort. La force brutale, est, en fait, la base du droit international, comme l'équité, ou le droit véritable, la justice, est la base du droit civil.

Comment forcer les Etats-Unis à restituer ces treize millions, qu'ils ont reçu injustement et aux quels ils n'ont aucun droit, s'ils refusent de le faire de plein gré ? En nommant un nouvel arbitrage, ou en convoquant du nouveau l'ancien, qui a été dissous, peut-être. Mais les Etats-Unis seraient ils disposés à accepter les décisions de ce tribunal avec la même générosité que l'Angleterre ? Et même, si le jugement de la cour internationale de Genève leur avait été défavorable en 1872, qui sait, eussent-ils montré la même soumission à ce jugement, la même fidélité au pacte involontairement consenti, que le gouvernement anglais a montrés ?

Le Congrès ne parait pas songer du tout en attendant, à restituer les treize millions. Il ne s'est pas même occupé de ce point, et la seule chose qui l'inquiète est l'emploi de la somme. Un membre a proposé de la consacrer à payer les réclamants indirects, tels que les compagnies d'assurance qui ont souffert par suite de la guerre et des déprédations des corsaires ; mais ce membre, oublie que les réclamations indirectes ont été formellement écartées par le tribunal arbitral, et que l'indemnité a été attribuée exclusivement aux réclamations directes, lesquelles sont présentement éteintes,

Un autre a suggéré d'employer cette balance à des travaux publics ; un troisième a proposé de l'attribuer tout simplement au Trésor ; aucun n'a parlé de se rendre à Angleterre.

La question a été soulevée au Parlement impérial dans une des dernières séances. Le ministre n'a pu, naturellement donner une réponse immédiate sur ce sujet ; mais il est probable que l'affaire ne restera là. Le gouvernement américain n'est pas propriétaire de la somme qui est en sa possession par suite du règlement de Genève ; il n'en est que le dépositaire, le gardien. L'objet pour lequel cette somme lui a été confiée a été rempli ; il n'a plus aucun droit d'en disposer ni de la garder. Ce serait trop attendre de la bonne foi américaine, toutefois, que de croire que le gouvernement de Washington dégorgera les treize millions pour si peu. L'affaire pourrait donner lieu à des complications diplomatiques sérieuses.

Ce point mis de côté, on s'étonne que le gouvernement britannique ait pu laisser rendre sa cause si mauvais devant le tribunal international. De fait, l'Angleterre, qui a inauguré ce système d'arbitrage, n'a eu guère à se réjouir de l'expérience qu'elle en a faite jusqu'à ce jour. Dans trois cas, celui de l'Alabama celui de l'île San Juan et celui du Portugal elle a vus les arbitres, le tribunal de Genève, l'empereur d'Allemagne et le président MacMahon se sont prononcés contre elle et ont donné gain de cause à ses adversaires. Nous ignorons, si dans les deux autres affaires le désavantage a été causé comme dans celle de l'Alabama, par l'inhabileté ou la maladresse des représentants de l'Angleterre.

Quoiqu'il en soit, on peut croire que ce système, qui a été mis en vigueur par M. Gladstone, se sera pas aussi en faveur à l'avenir après de M. Disraeli, et que l'affaire des treize millions de l'Alabama ne passera pas inaperçue.

(Minerve)

Nouvelles Parlementaires

CHAMBRES DES COMMUNES

Ottawa 31 mars

A la reprise du débat sur le bill relatif aux Indiens M. Fleming s'oppose à l'adoption de clause empêchant les gens de faire crédit aux Indiens.

La clause est adoptée. Sir Jhon A. MacDonal s'objecte à la clause qui autorise les magistrats à faire enlever pendant deux ans les personnes vendant des liqueurs alcooliques ; il trouve que c'est accorder un pouvoir trop étendu aux magistrats.

La question n'est pas décidée. Le comité se lève et fait rapport, l'Hon. M. Cartwright propose que la chambre se forme en comité des subsides.

M. Colby se lève alors pour proposer une résolution dont il a donné avis il y a quelques semaines. Cette résolution concerne les droits sur le pétrole. Je propose cette motion, dit-il parce que je crois que le public est intéressé à ces questions. Je ne prends personne par surprise : tout le monde a eu le temps d'étudier la question que j'ai mise sur le tapis.

Chaque membre de cette chambre, comté, somme du pétrole, et chacun sait que les droits qui ont été payés sur cet article de commerce pendant plusieurs années, sont aujourd'hui d'une nature exceptionnelle pour les consommateurs du pays. Lors que le droit spécifique de 15 centins par gallons a été imposé, le pétrole raffiné valait 40 centins le gallon sur le marché. A cette époque, il y avait aussi un droit d'acise de 5 centins par gallon. Ainsi on profitait les manufacturiers d'alors.

Je propose de réduire le droit de douane de 15 centins par gallon, à 7 centins et demi.

Après avoir traité longuement la question du pétrole, il propose que l'orateur ne laisse pas maintenant son siège, mais qu'il soit résolu que, dans les intérêts du public il est expédient que le droit de douanes imposé sur le pétrole raffiné soit réduit de 15 centins par gallon, à un taux n'excédant pas 7 1/2 centins par gallon.

M. Scriver seconde cette motion.

Après des remarques faites par MM. McMillan, Cartwright, McDougall (Inverness), Gilmour et Sinclair, contre la motion de M. Colby, on prend le vote sur cette motion. Voici la division :

Pour : 60.
Contre : 120 voix.

M. Cimon se lève pour montrer que la province de Québec est indigne de traitement en ce qui concerne les dépenses du gouvernement. Je sais, dit-il que je soulevé là une question délicate, mais je dois le faire. Le parti libéral de cette province bien que n'ignorant pas ce que j'avance n'a pas le courage de se lever pour affirmer les droits de Québec.

M. Gaudet : La considération du budget de cette année me porte à la réflexion suivante : Il en est des gouvernements, comme des particuliers ; après quelques années d'extravagance, il faut arriver à la gêne. Il est réellement pénible de voir que l'on ne puisse pas donner une plus forte somme pour les travaux publics. La province de Québec n'a que la modique somme de 65,000 pour ses travaux et édifices publics cette année. Si jamais le besoin d'ouvrage s'est fait sentir dans la province de Québec, c'est bien cette année.

La ville de Montréal nous l'a prouvé par ses démarches auprès du gouvernement, lui demandant de hâter les travaux du Canal Lachine afin de pouvoir soulager la misère dans cette ville qui n'est due qu'au manque d'ouvrage.

Pour ce qui regarde Québec, nous avons le témoignage de son plus haut dignitaire, le Lieutenant-Gouverneur, qui a bien voulu interrompre l'usage d'un bal pour en

LES TROIS-RIVIERES.



JEUDI 6 AVRIL

La liberté d'Enseignement en France.

La députation démagogue que le peuple français vient d'envoyer à Versailles, n'a pas tardé à mettre la main à l'œuvre de destruction qui doit ramener bientôt la France aux jours de la Commune.

Après plusieurs années de lutte, les catholiques français étaient parvenus, l'an dernier, à faire révoquer la loi anti-sociale qui donnait à l'Etat le contrôle absolu sur la haute éducation et à obtenir la liberté d'enseignement, c'est-à-dire le droit de fon-

passer le montant des dépenses entre les mains d'un comité de secours pour les pauvres.

Quel noble et heureuse idée de faire un acte de charité semblable, qui devra passer à la postérité. Ce haut dignitaire a prouvé par là qu'il n'était conservateur dans le sens énoncé par l'honorable député de Drummond et Arthabaska, que pour sauver son âme et damner celle des autres, mais bien aussi pour soulager l'humanité souffrante.

M. L'Orateur, hon. Membre pour Chicoutimi se plaint avec raison que la Province de Québec n'a pas sa quote part de deniers pour les travaux publics. Je profiterai de cette occasion pour dire aux honorables membres ministériels de notre province qu'ils semblent oublier leur passé. Durant les vingt années que les conservateurs ont été au pouvoir, on les entendait crier sur tous les hustings, à l'inégalité dans les partages des deniers publics: aujourd'hui que faites vous; est-ce que ces choses s'améliorent? Non, très certainement non.

Ils oriaient aussi aux dépenses extravagantes des conservateurs.

Eh bien M. l'Orateur, j'ai cru devoir jeter un coup d'œil sur le budget de 1873 et 1874 étant le dernier proposé par les conservateurs, et aussi sur celui de cette année afin de m'assurer du contraire. Je trouve au chapitre de la Législation et dans différents départements l'augmentation suivante.

Table with 2 columns: Category and Amount. Includes items like 'Législation', 'Dépenses contingentes, Sénat', 'Etat du Sergent d'armes', etc.

\$273,231.50

Je n'ai donc trouvé une réduction de dépenses que dans un seul département, celui de l'agriculture et des statistiques, ce qui s'explique facilement. En 1873 il y avait un très-grand nombre d'employés pour la confection du recensement de 1871, qui depuis ont été congédiés. Partout ailleurs il y a eu augmentation assez considérable. Enfin, dans les différents départements énumérés et pour la législation je trouve une augmentation de \$273,231.50.

Si j'avais parcouru les deux budgets d'un bout à l'autre, il est bien probable que j'y aurais trouvé quelque chose de plus saillant encore.

Mais je pense en avoir assez dit pour attirer l'attention de cette honorable chambre. Si aujourd'hui on avait cette somme de \$273,231.50 à ajouter à celle destinée aux travaux et dépenses publics, on pourrait fignir de l'ouvrage à un certain nombre de personnes qui souffrent de faim par manque de travail.

M. l'Orateur, on entend souvent parler d'économie dans cette honorable Chambre; je ne sais pas si on peut considérer comme économie la suspension des Travaux Publics. Il me semble qu'une économie sage devrait commencer par ici, qu'il faudrait en donner l'exemple. Je ne reprendrai pas son siège sans dire à cette honorable Chambre que nos chefs Ministériels se sont plus occupés à se préparer des niches depuis qu'ils ont le pouvoir que de surveiller les intérêts de notre Province.

Pendant que MM. Cimon et Gaudet parlaient, ils sont interrompus de la façon la plus indigne par les députés de l'autre côté de la chambre. Pendant quelque temps leurs paroles ont été couvertes par le tapage que l'on faisait dans la salle des séances. Enfin, M. Masson a attiré l'attention de l'Orateur sur ce bruit et a demandé que les députés conservateurs parlant le français fussent protégés contre les interruptions brutales auxquels ils étaient sujets.

Bien que les interruptions et le bruit que l'on faisait fussent ce qui ne peut plus dépendant de l'Orateur n'a fait que dire qu'il prenait ces choses là pour applaudissements.

La chambre se forme en comité des subsides. Plusieurs items sont passés, et la chambre s'ajourne à 2-40 A. M.

Nouvelles d'Europe.

Londres, 4.—Le duc de Richmond a annoncé dans la Chambre des Lords, hier soir, que la vacance de Paques pour le Parlement commencerait le 7 courant pour finir le 27 de ce mois.

Un millier de travailleurs employés au chargement des navires à Liverpool s'est mis en grève hier en conséquence d'une augmentation des heures de travail.

La nuit dernière, à la Chambre des Lords le comte de Shaftesbury a présenté sa motion pour une adresse à la Reine la priant de ne pas assumer le titre d'Impératrice des Indes. Après un long débat, elle a été rejetée par un vote de 132 contre 91. Le bill des titres royaux a passé alors par le comité.

Le Central News dit que le comte Granville a envoyé au comte d'Arnim l'assurance explicite qu'en tant qu'il y est concerné, il n'y a pas de fondement dans la déclaration faite le 30 de mars à la Chambre des Communes que le gouvernement

avait protesté contre la nomination projetée du comte comme ambassadeur en Angleterre à cause de son manque de véracité. Sa Seigneurie ajoute que le gouvernement précédent n'eût jamais tenu de pareil langage.

Rome 3.—Le Pape a créé deux nouveaux cardinaux: Monseigneur Donanzo et Franzolini.

Londres, 3.—Le rapport de Cave fait voir que l'Egypte a beaucoup souffert par suite de la déshonnêteté et de la négligence des employés.

Le rapport recommande la consolidation de la dette existante par de nouveaux emprunts avec un intérêt modéré et avec la nomination d'hommes qui inspireront la confiance à la tête du Bureau de Contrôle pour surveiller la collection des taxes.

Versailles, 1 avril.

La Chambre des députés a invalidé deux élections, celle du duc de Feltre, bonapartiste, et celle de M. De Cardenas, légitimiste. La réunion générale des évêques qui a eu lieu, aujourd'hui, a publié une protestation pleine de vigueur contre la dernière loi universitaire, portée à l'Assemblée, tendant à enlever aux universités catholiques le droit de conférer des degrés.

Ainsi que le télégraphe l'a annoncé, on a fêté à Berlin, samedi, le 60e anniversaire de la naissance de M. de Bismark. Le prince de Bismark est né le 1er avril 1814.

Quel poisson d'avril, dit à ce propos un journal pour l'Europe en général, et pour la France en particulier.

Nouvelles

Au sénat, lundi une résolution proposée par l'hon. M. Dickey et blâmant le gouvernement de ne pas presser plus activement la construction du chemin de fer du Pacifique a été adoptée par 34 contre 24.

Sir A. T. Galt doit publier ces jours-ci un nouveau pamphlet politique-religieux, genre Gladstone, en réponse aux critiques qui ont accueilli son manifeste.

Un correspondant d'un journal libéral anglais écrit d'Ottawa que les jeunes députés rouges s'organisent dans le but de former M. MacKenzie à jeter M. Cannon par-dessus bord.

L'hon. juge H. E. Taschereau a envoyé une bouteille remplie de mouches au Dr. Larue, de l'Université Laval, en l'accompagnant d'une lettre qui donne le récit d'un très-singulier phénomène pendant la tempête du Nord-Est lundi. Une pluie de mouches tomba en même temps que la neige, couvrant un espace de plusieurs arpents. Elles sont des millions marchant sur la neige, sans paraître être capable de voler. Quant à leur forme, elles ressemblent aux moustiques, mais elles sont d'un volume beaucoup plus développé.

Quelques journaux arrivés par le dernier courrier d'Europe, nous apprennent qu'il y a encore des espions prussiens en France. Voici une lettre que l'Univers du 14 mars publie à ce sujet.

Vous parlez de l'espionnage qui se fait remarquer encore comme avant la guerre en Normandie et dans le Lyonnais.

J'habite le département de l'Orne et je puis vous affirmer que la nouvelle que vous donnez est parfaitement vraie en ce qui concerne la Normandie.

Le 1er mars, ma commune a été parcourue par des étrangers des deux sexes qui colportent, les uns des marchandises comme toiles ou draperies, les autres des prospectus.

Ils allaient de maison en maison, dans lesquelles ils pénétraient sans aucune autorisation des habitants, et même quelquefois malgré la défense de ceux-ci.

Leur accent trahissait une origine étrangère, j'ai reçu aussi chez moi plusieurs visites de ces gens-là. Il en est venu le même jour au moins trois à plusieurs heures d'intervalle.

Enfin, poussé à bout, j'ai menacé l'un d'eux de le faire empoigner par mes domestiques s'il ne se retirait pas immédiatement, et ce n'est qu'après cinq minutes d'enviour de pourparlers entre lui et moi qu'il a bien voulu se retirer, mais en m'insultant et en me disant ces mots: "Eh bien oui, c'est vrai, nous sommes prussiens, et nous venons pour recommencer comme il y a cinq ans. Avant peu, sachez-le bien nous serons tous chez vous."

Il est permis de ne voir là qu'une fanfaronnade de malapris, mais il peut être bon de la signaler.

Je puis, monsieur le rédacteur, vous attester ce récit que j'affirme scrupuleusement exact.

Neuralgie.

La Neuralgie, et douleur musculaire qui font souffrir et si difficile à guérir, est immédiatement soulagé par l'usage des Piliules Neuro Tonic de Wingate, dans le cas de perte de mémoire, impuissance et paralytie, elles sont avantageusement employées.

Industries Canadiennes. Le succès prodigieux qu'a obtenu le vin de Quinine de MM. Kennet, Campbell et Cie, du médical Hill est une preuve éclatante des propriétés stimulantes et toniques de cette préparation. La maison Kennet, Campbell et Cie, a été la première du Canada qui a fait une spécialité de cette préparation qu'ils ont portée à un degré de perfection telle qu'elle s'est acquise une renommée justement méritée dans les pays étrangers l'avantage qu'a ce vin sur tous les autres toniques de cette nature réside dans son état fortifiant. Il produit sur le système

nervieux un effet calmant et adoucissant sans causer des maux de têtes, ou d'autres affections nerveuses, c'est un préservatif certain contre les fièvres typhoïdes et autres, qui sévissent à cette époque de l'année. Il rend l'appétit perdu, il guérit la débilité nerveuse, le dérangement des organes digestifs sous la forme d'un tonique un peu stimulant et agréable au goût. Dans les cas d'importance du sang; dans la constipation, l'expérience des dix dernières années a prouvé que le vin de Quinine de Campbell est un remède sûr et rapide, et sans égal comme tonique. On n'a reculé devant aucune dépense pour rendre cette préparation parfaite telle qu'elle est maintenant offerte au public comme un extrait pur de Cinchona. Montréal Star.

A vendre chez OL. TRUDEL.

Libraire.

QU'EN DISENT-ILS! QUELQUES FAITS POUR LE PEUPLE.—Il y a bien peu de préparations médicales qui aient bravé le jugement impartial du peuple pendant un laps de temps quelconque. L'une de ces préparations est l'Huile Electrique du Dr. Thomas. Lisez ce qui suit et soyez convaincu; Thoro Robinson Farham, centre, P. Q., écrit: "J'ai été affligé du rhumatisme pendant les dix dernières années et ai fait usage d'un grand nombre de remèdes sans en éprouver aucun soulagement jusqu'à ce que j'ai essayé l'Huile Electrique du Dr. Thomas et depuis lors je n'ai eu aucune attaque. Je le recommanderai à tous." J. H. Fari hôtelier West Shefford P. Q., écrit: "J'ai été troublé par la maladie du foie pendant plusieurs années, et ai essayé différentes médecines avec peu ou point d'effet; j'ai fait usage de l'Huile Electrique du Dr. Thomas qui m'a procuré un soulagement immédiat, et je dirai que j'en ai fait usage depuis lors avec le meilleur effet. Personne ne doit se négliger de s'en procurer. Je m'en suis servi pour mes chevaux pour des coupures des blessures etc, et je pense qu'il est au si bon pour le cheval que pour l'homme." A. Maybee, marchand, Arkworth dit: "J'ai vu de quelques centaines de bouteilles d'Huile Electrique et le public le juge comme l'une des meilleures médecines dont il ait jamais fait usage; il a accompli des prodiges en guérissant et en soulageant des douleurs des maux de gorge, etc, et est digne de la plus grande confiance." J. H. Rusan township de Peray dit: "J'ai été conseillé de faire usage de l'Huile Electrique du Dr. Thomas pour un mal de genoux qui me troublait depuis trois ou quatre ans et je n'ai jamais rien trouvé de pareil pour guérir ces sortes de maux. C'est un grand bienfait public." A Hamilton, Warkworth dit: "Depuis des semaines, j'étais troublé par une douleur à la cheville, qui me faisait beaucoup souffrir. M. Maybee, de cet endroit, me conseilla de faire usage de l'Huile Electrique et je n'en avais pas encore employé une bouteille que déjà j'étais guéri. C'est une médecine très-remarquable." En vente chez tous les vendeurs de médecines prix 25 cts.

N. S. THOMAS, PHOLPS, N. Y., Et NORTHROP et LYMAN, Toronto, Ont. Seuls Agents pour la Puissance

LE VIDO.—Eau de beauté, préparation de N. Duvor. —Aux dames.—Pour l'usage de la toilette et pour perpétuer la fraîcheur d'un beau teint; sa propriété tempère la chaleur et la sécheresse de la peau donne à ses fibres une vigueur et une élasticité charmante.

Le Vido est une des plus belles découvertes pour les maladies de la peau, telles que le masque, les rousses, les boutons, les pustules, les éruptions et les vers de la figure.

Toute personne envoyant \$1 par la poste recevra une bouteille par la maille suivante N. Duvor, propriétaire.—Vendu chez M. HOERNER Pharmaciaire de cette ville

RENOVATEUR REMEDES NATURELS. DES MONTAGNES VERTES. PUREMENT VEGETABLE DE SMITH.

AVIS.

Les Soussignés transporteront leur bureau, le premier avril prochain, au No. 2 Rue Alexandre dans le bureau ci-devant occupé par M. Stoddard. E. M. HART & Sons. Trois-Rivières, 23 Mars 1876.

DEMENAGEMENT DU PRINTEMPS 1876

L. O. RICARD, MARCHAND-ÉPICIER.

Informe ses pratiques et le public en général, qu'à commencer du 1er mai prochain, il tiendra son magasin, à la place ci-devant occupée par J. Dagnieu sur No. 11 Rue des Étoiles, où il continuera comme par le passé, à avoir des groceries de première qualité, telles que, fleur, lard, Saïdon, beurre, thé de toutes sortes, sucre blanc et Cassonade etc.

L. O. RICARD Trois-Rivières, le 5 avril 1876.

A VENDRE.

Perches et piquets de cèdre. JOHN McDougall & Sons. Trois-Rivières 27 janv. 1876.

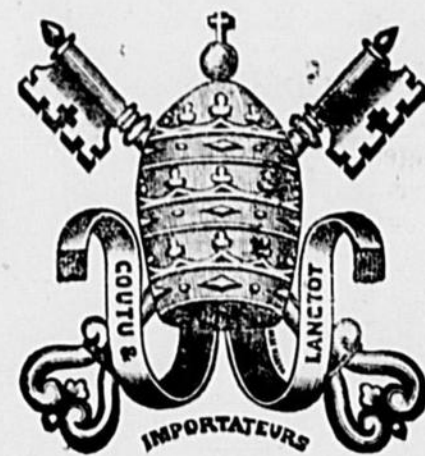
A L'ENSEIGNE DE LA COTTE D'ARME DU PAPE

No. 270

RUE

NOTRE-DAME

MONTREAL.



No. 270

RUE

NOTRE-DAME

MONTREAL.

MM. COUTU & LANCTOT

CI-DEVANT COUTU, VILLENEUVE & CIE.

IMPORTATEURS

D'ORNEMENT ET BRONZES D'EGLISE

EN GROS ET EN DETAIL

Constamment en magasin VIN de MESSE Approuvé par les autorités ecclésiastiques.

Statues Religieuses en carton, pierre de toute grandeur à bas prix.

Montréal, 21 Octobre, 1875.—a.

Avis.

On a besoin pour une Compagnie Américaine d'Assurance de première classe, sur la vie, d'un Agent auquel une commission libérale sera payée. JOHN TAYLOR, 59 Rue Latour Montréal.

PHI. MARTEL,

181 RUE NOTRE-DAME,

Desire attirer l'attention des Dames et Messieurs sur le choix exceptionnel des Marchandises nouvellement arrivées et consistant en:

Nouveautés en Châles et Echarpes. Châles doubles reversibles, Nuages, Colletteries, Oreillons de fantaisie, Bons, IMITATION POUR MANTEAUX.

Seal, Loutre piquée, Mouton de l'ère, Astracan

Nous attirons l'attention principalement sur le choix des imitations en seal dont le prix varie de \$5.00 à \$25.00.

ETOFFES A ROBES.

Mémos de toutes couleurs, Rubet noir et de couleur, Draps de Dame et Beaver pour Manteaux

Ligne exceptionnellement bon marché de Lustra noir commençant à 15 cts. la verge.

Corps et Caleçons canadiens et écossais. Flanelle de fantaisie, Etouffes des plus fines pour pantalon, habit et pardessus, Chemises blanches, patrons nouveaux, Collets, poignets en toile, Cravattes nouvelles et des plus variées, Gants kid, buck skin, m'aines de kid, Gants kid doubles, brevets, Pardessus en caoutchouc, Ulster.

Agences des célèbres patrons de Robes, etc. de Mde. DEMOLEST, New-York, surpassant par la précision de la coupe, l'élégance de la forme et le prix minime tout ce qui existe en ce genre.

On reçoit les abonnements pour le MONTHLY MAGAZINE volume splendide rempli d'illustrations, imprimé sur papier très-fin au No. 181, Rue Notre-Dame.

Un magnifique chonno valant à lui seul le prix de l'abonnement est donné chaque année, comme prime à tout abonné. Abonnement \$3.00 par année.

PHI. MARTEL, 181, Rue Notre-Dame. Trois-Rivières, le 15 Novembre 1873.

Atelier de Tailleur.

P. HONORE ROCHELEAU

No. 174 RUE NOTRE-DAME.

M. ROCHELEAU désire informer les nombreuses pratiques dont il a eu le généreux patronage depuis plusieurs années et le public en général qu'il tient maintenant son atelier pour la coupe et la confection des habits Rue Notre-Dame No 174 au dessus du magasin de F. X. PANVETON.

On donnera un soin particulier aux commandes de la campagne, et l'expédition sera faite avec promptitude. P. HONORE ROCHELEAU, Trois Rivières 7 fevr. 1876.

L. P. Guillet, P. O. Guillet,

AVOCAT. NOTAIRE.

BUREAU:

RUE ST. PIERRE, No 32,

En arrière de l'Eglise Paroissiale.

Messieurs GUILLE chargent de toute collection, agence, etc., etc, qu'on voudra bien leur confier. Trois-Rivières, 17 Févr. 1876.

A louer.

Une maison située dans la Rue St. Iréné No. 6. S'adresser au Soussigné, P. HONORE ROCHELEAU.

RESTAURANT.

Le Clarendon Restaurant and Oyster Saloon sous la direction de Mr. George Boucher, sera tous jours ce peut-être de mieux à Trois-Rivières Les huîtres toujours fraîches et services sous toutes les formes, bonne table, et la barre toujours fournis des meilleures liqueurs, importés par les premiers Maisons de Montréal, il remercie le public voyageur et les nombreux amis, pour leur patronage, et ose compter sur eux pour l'avenir. GEORGE BOUCHER Trois-Rivières, 26 déc 1875.

AUTOMNE 1875

POELES A CHARBON de toutes dimensions POUR PASSAGES, CHAMBRES A COUCHER BUREAUX ou Eglises.

AUSSI

FOURNAISES A AIR chaud, très bien faites, de manufacture Américaine, et en FER BATTU, NECHAP PANT AUCUN GAZ, très économiques, pour EGLISE ou MAISONS PRIVÉES

L. J. A. SURVEYER

AVIS.

Nous paierons par argent comptant ou par échange d'objets de ferblanterie et autre du genre,

TOUTE ESPECE DE VIEILLES FERROCNERIE, FONTE, PLOMB, CUIVRE JAUNE ET ROUGE. Et tous autres objets de ce genre, hors d'usage. S'adresser à notre magasin, Rue St. Antoine.

LUCKERHOFF & FRERE. Trois-Rivières, 3 Février 1876.

ASSURANCE MUTUELLE.

"LA NIAGARA"

ETABLIE EN 1836.

CAPITAL GARANTI..... \$500,000.00

La Compagnie offre beaucoup de garanties par l'expérience de ses quarante années d'existence, et aussi par la manière qu'elle transige ses affaires en général. Elle émet des polices sur le système Mutuelle qui est bien bas, aussi sur le système à taux fixe qui est des plus réduits; pour plus amples informations adressez-vous au bureau de la Compagnie.

38 Rue du Fleuve, Block Dominion J. T. BERNARD, Agent. Pour le District des Trois-Rivières. Trois-Rivières 15 Mars 1876.

A vendre.

Une magnifique propriété, ci-devant occupée par MM. Lacroix et frere Marchands, en face du marché à foire, avec maison et magasin, hangars et dépendances, tout en très bon ordre. Position des plus avantageuses pour le commerce. Pour les conditions s'adresser au soussigné sur les lieux. JEAN LACROIX, Maçon. Trois-Rivières, 18 février 1876.

"RELIANCE" SOCIETE MUTUELLE D'ASSURANCE SUR LA VIE.

Londres, Angleterre,

ETABLIE EN 1840.

Fonds de Réserve..... \$1,861,945.00

\$100,000 déposées entre les mains du Receveur-Général de la Puissance du Canada pour la garantie des affaires.

Cette société a ouvert un Bureau de directeur pour la cité de Trois-Rivières, pour veiller avec intérêt des personnes qui voudront la favoriser et prendre des assurances sur la vie.

On pourra s'assurer de différentes manières et aux taux les plus modérés.

Bureau des directeurs: HENRY M. BALCER Ecr., Marchand. JAMES SHORTIS, Ecr. F. G. WOTHERSPOON, Ecr., Gérant de la Banque de Québec. Pour information s'adresser à B. McDONALD, Inspecteur, ou à P. L. HUBERT pour les Trois-Ri

Trois-Rivières 6 mars. Trois-Rivières 17 Févr. 1876.

AVIS

Un Stage partira de la Rivière du Loup à l'Hotel Durant à 3 heures P. M. Le prix de chaque passager sera de 3 piastres de la Rivière du Loup à Montréal. Honoré Durant. Rivière-du-Loup, 23 dec. 1875.

Haches! Haches!!

Le soussigné à l'honneur d'informer le public qu'il vient d'établir une boutique pour réparer et raser les haches et autres instruments du même genre. L'encouragement qu'il a reçu autrefois dans cette localité lui fait espérer que le public lui accordera le même patronage qu'autrefois. S'adresser Rue Badaeux, No 11. ISIDORE COSSETTE

MANUFACTURES FRANÇAISES D'ORNEMENTS D'ÉGLISE
220, Rue Notre-Dame, Montréal.

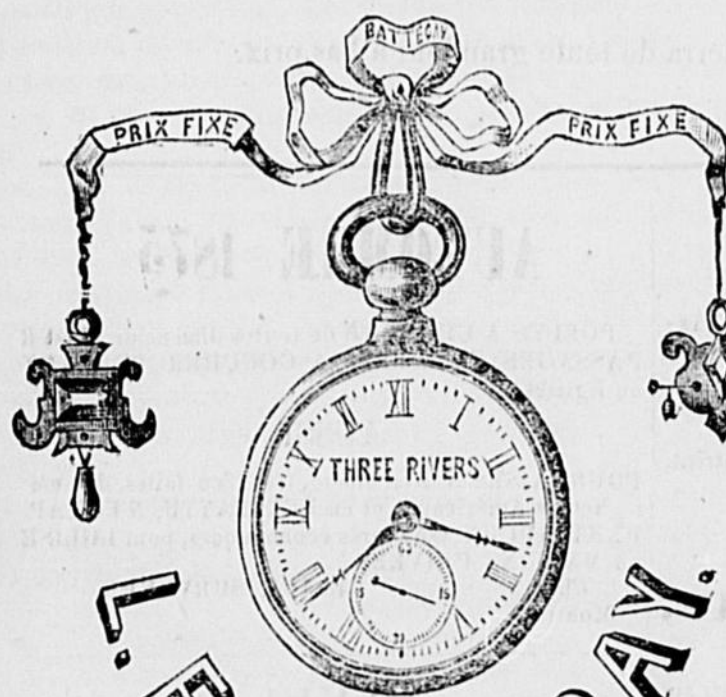
MAISON DÉPÔT MAISON
GOUZAUZOU & Cie Rue Notre-Dame, 220 C. CRAMPIGNELLE
DE MONTPELLIER MONTREAL DE BAR LE DUC
Ornements d'Église Statues, Vitraux

OLIVIER TRUDEL, Libraire, Agent pour le District des Trois-Rivières.
A qui toute commande pourra être donnée et affaires réglées au prix et condition de la maison de Montréal

Succursales des deux Maisons Lyon, Paris, Metz, Bruxelles, Londres et Montréal.

Médailles d'or 1re classe pour les broderies, bronzes et orfèvrerie d'église aux expositions de Marseille, Montpellier et Nîmes.
Pour les vitraux et statues religieuses grandes médailles d'excellence aux expositions universelles de Paris, Londres, Dublin et Saragosse, médailles d'or aux expositions de beaux arts à Paris et Bruxelles, Grand prix d'honneur pour les vitraux d'église, Rome 1870, 1er prix pour la statuette religieuse Rome 1870.

Montréal, 1 Juin 1875.



Horloger Bijoutier.
(SUCCESSION DE S. MCCLUNG.)

A transféré son magasin et atelier de la rue Notre-Dame à la rue du Platon, ancienne maison LANIGAN, en face de l'enseigne du grand Cadéans.

Le soussigné à l'honneur d'annoncer au public, qu'il aura toujours un assortiment immense et complet, de Bijouteries, Bronzes de Paris, Candelabres, Horlogerie, Montres en or et en argent à des prix défiant toute concurrence.

Tout article sortant de son magasin sera toujours garanti sur facture.

L. E. BATTEGAY.

Trois-Rivières, 29 avril 1875



DEMEAGEMENT.

F. ROCHELEAU.
MARCHAND-TAILLEUR.

Tout en remerciant le public du bienveillant encouragement qu'il a bien voulu donner à son établissement depuis près de vingt-cinq ans, informe ses nombreux praticiens qu'il vient de changer de magasin pour donner plus d'extension à son commerce.
On trouvera maintenant à son nouveau local, Rue Notre-Dame, magasin ci-devant occupé par M. George Frigon, porte voisine de M. Edouard Frigon, l'assortiment le plus complet de

HARDES FAITES,

à des prix aussi réduits que possible.
Habillements faits à l'ordre avec goût et promptitude sous sa propre surveillance. Coupe garantie.

Les voyageurs trouveront comme par le passé tous les effets qu'ils ont besoin, faits d'avance ou à l'ordre.
Une visite est respectueusement sollicitée au magasin du soussigné où on trouvera l'importation la plus considérable en fait de Marchandises-Sèches.

F. ROCHELEAU.
Trois-Rivières, 1 mai 1875.

AVIS

Chez le soussigné on pourra en tout temps faire faire les meilleurs ouvrages, aux meubles ainsi que n'importe quelle réparation.
Paillasses à spring faites à très bas prix.
FRIENR HAMEL,
Rue Hart, Carré Champlain.
Trois-Rivières, 20 Novembre 1875.

DEMEAGEMENT
Marchandises-Sèches.

FRANÇOIS GELINAS,
MARCHAND DE NOUVEAUTÉS
(Ancien Magasin de Philippe Gravel)
Porte voisine du Magasin de U. Martel et Cie
RUE DU PLATON.

M. GELINAS remercie ses nombreux praticiens et le public du bienveillant encouragement qu'on a bien voulu accorder à son établissement, et invite les acheteurs à venir examiner son assortiment de nouveautés. Un tailleur de première classe est toujours au service des pratiques et on a toujours donné satisfaction dans le département des Hardes faites.
Une visite est respectueusement sollicitée.
FRANÇOIS GELINAS.
Trois-Rivières, Mai 1875.

Annonces Diverses.



OLIVIER TRUDEL,
Successeur de M. H. R. Dufresne,

Rue Notre-Dame vis-à-vis le Platon
TROIS-RIVIERES.

Heureux de l'encouragement que veulent bien lui donner les Mess. du Clergé, Mess. les Marchands et le public en général, il a le plaisir de leur annoncer qu'il est en position de vendre en gros et en détail à des prix et conditions tels qu'on ne peut faire mieux à Montréal et à Québec.

ET OFFRE EN VENTE

Un assortiment complet de Livres de Prières, d'Histoire et de littérature; livres pour prix d'examen etc. Livres de comptes, Livres blancs de toute description faits à l'ordre.

Papier à écrire, papier enveloppes de toutes qualités et de toute grandeur etc. etc.

20,000 pièces de tapisserie importées, directement des manufactures d'Angleterre et des États.

Grande variété dans les patrons beau choix à faire. Fournitures d'Écoles et de bureau, articles religieux et de fantaisie.

Bel assortiment de jouets d'enfants. Cierges, vin de messe, vin de porte et autres. Gin, Brandy, vieux Cognac, etc. etc.

Un seul prix et bien servi, une visite est respectueusement sollicitée. Toute commande sera reçue avec reconnaissance et exécutée avec soin et diligence.
Trois Rivières, 22 mai 1875.

Advertisement for STADACONA insurance company. Includes text: 'CARACTÈRE ABSOLU', 'COMPAGNIE D'ASSURANCE', 'STADACONA', 'CONTRE L'INCENDIE', 'M. DURSIL, AGENT', 'pour le District des Trois-Rivières', 'Encouragez une institution essentiellement Canadienne et en dehors des combinaisons tendant à élever les taxes d'assurance.' Capital: \$5,000,000.

LA "CITOYENNE."

Compagnie d'Assurance du Canada
(SUR LA VIE ET CONTRE LES ACCIDENTS)

Bureau central:

175 RUE ST. JACQUES, MONTREAL

Cette Compagnie offre les plus solides garanties de solvabilité et a, prouvée par la déclaration d'un dividende dans les cinq premières années de son existence que ses affaires sont conduites avec prudence et économie. Voici d'exemples de bénéfices que la "Citoyenne" a offert à ses assurés en 1874.

Table with 2 columns: Description of insurance policy and Amount. Includes rows for Prime annuelle pour une assurance de \$2,000, Profits, Total pour cinq ans, etc.

ou si l'on préfère laisser les bénéfices pour augmenter la police on ajoutera aux \$2,000 pour les premiers 5 ans (système de 10 ans, âgé de 35 ans)..... \$288.00
Prime annuelle pour une assurance de \$5,000 274.00
Total pour trois ans..... 822.00
Profits..... 151.72

ou si l'on préfère laisser les bénéfices pour augmenter la police, on ajoutera aux \$5,000 pour les trois ans de prime..... \$420.00
E. A. ROCHELEAU,
Agent pour Trois-Rivières.

1er Octobre, 1874.---

BUREAU DE POSTE des TROIS-RIVIERES

Arrivée et départ des malles pour l'Ét.

A commencer du 20 Octobre, 1875, jusqu'à nouvel avis, les malles arriveront et se fermeront à ce bureau comme suit:

Table with 3 columns: Arrival time, Destination, and Departure time. Lists routes to Montréal, Québec, and various local destinations like St. Maurice, St. Basile, etc.

Par la ligne Canadienne... Vendredi..... 11 a.m
Par la ligne W & G. New-York Samedi..... 11 a.m
INDRE OCCIDENTALE.
Lettres, etc payées d'avance via New York sont expédiées chaque jour à New-York d'où partent les autres malles..... 11 a.m
Les lettres enregistrées doivent être déposées 10 minutes avant la fermeture des malles.
C. K. OGDEN M. P.
Les-Trois-Rivières, 20 oct 1875.

Adresses d'Affaires.

Alfred Desilets,

AVOCAT,

Bureau : au "Journal des Trois-Rivières."
Trois-Rivières 15 avril 1875.

Mahiot & Cooke,

AVOCATS,

Bureau: RUE BONNAVENTURE.
Trois-Rivières 25 Nov 1874

Turcotte & Paquin,

AVOCATS,

Bureau: Rue des Champs en face du Palais de Justice.
MM. Turcotte, et Paquin suivront régulièrement le Circuit de la Rivière-du-Loup.

ARTHUR TURCOTTE, L. D. PAQUIN,
Trois-Rivières, 26 Août 1872.—1 a.

Charles Dumoulin,

AVOCAT,

Bureau, rue des Champs, à côté de la résidence de Sévère Dumoulin, cer. Sheriff, près du Palais de Justice.
Trois-Rivières, 1er Avril 1876.

Ephrem Dufresne,

AVOCAT,

Bureau, coin des rues Royale et des Forges.
Trois-Rivières 30 mai 1873.

Dr. H. Thérien,

Bureau : -Rue St. Pierre, (Bâtisse Tapin) chez les Delles Décoeur, près de l'Église Paroissiale,
Trois-Rivières 6 mars 1875.

John Ryan,

Auctioneers and Commission Merchants, Notre-Dame Street.
CONSIGNMENTS respectfully solicited, charges moderate, and returns prompt.
Three Rivers, May 2nd 1873.

Georges Balcer,

IMPORTATEUR ET COMMISSIONNAIRE EN GROS SEULEMENT
coin des rues Notre-Dame et Alexandre.
Trois-Rivières 5 Novembre 1873.

Louis Morrissette,

Marchand de meubles, rue St. Georges.—Entrepôt de meubles de première classe.
Meubles réparés à l'ordre. Peintures de toutes sortes Huiles, etc. Il sollicite une visite du public de la ville et des campagnes.
Trois-Rivières, Mai 1874.—1.

J. B. L. Hould,

AVOCAT,

Bureau : coin des rues Notre-Dame et Bonnaventure.
Trois-Rivières, 2 Avril 1876.

J. F. V. Bureau,

AVOCAT,

Bureau : rue des Champs, en face du Palais de Justice.
Trois-Rivières, 1er Avril 1876.

Jos. DeNiverville,

HUISSIER,

Rue Bonnaventure.

P. E. Vezina,

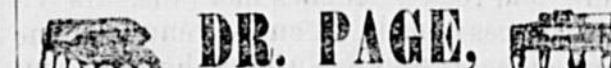
HUISSIER,

Trois-Rivières 1er Avril 1876

J. B. O. DUMONT,

AVOCAT

Syndic Officiel, pour le District Judiciaire des Trois-Rivières.
BUREAU & RESIDENCE,
No. 21 & 23 RUE ALEXANDRE.
Trois-Rivières, 2 sept. 1876.



DR. PAGE,

RUE DU PLATON,
TROIS-RIVIERES.

Dentiste et Marchand de toutes sortes de machines à Coudre, de Pianos, Mélodions, Orgues et autres instruments de musique. Les prix sont plus bas que l'on use trouver en Canada.
Trois Rivières, 21 mai 1875.

J. SIEGEL,

TABACONISTE.

Le soussigné prend la liberté d'informer ses amis et le public en général, qu'à partir du premier Mai prochain, il tiendra son magasin dans la bâtisse actuellement occupée par J. N. Godin Ecr. (à l'enseigne du grand cadéans) Rue du Platon.
Il recommande en même temps, l'excellent choix de son assortiment: consistant des meilleurs cigares de Havane et de beaucoup d'autres d'une qualité inférieure; des meilleurs tabacs à fumer et à priser; des Pipes d'Écume et de tous les articles nécessaires aux fumeurs.
Tout en les remerciant pour les faveurs du passé, il a pleine confiance qu'à l'avenir, ses clients ne lui feront pas défaut.
J. SIEGEL.
Trois-Rivières le 22 avril 1874.

Lajoie & Frère,

MARCHANDS,

RUE NOTRE-DAME.

On trouvera à leur magasin le meilleur assortiment de Marchandises-sèches pour la saison du printemps.
Trois-Rivières, 26 avril 1875.

A VENDRE.

Une Superbe maison dans la Rue St. Julie, près de la Cathédrale, contenant huit chambres, une cuisine, avec une grande Cour et de dépendances très confortables. Un magnifique puits se trouve sur la propriété.
S'adresser à JAMES DEAN.
Trois-Rivières.

LE JOURNAL DES TROIS-RIVIERES

Est imprimé et publié par GEDEON DESILETS, Propriétaire-Éditeur, à qui toutes lettres, envois, etc., doivent être adressés franco, à l'imprimerie, Rue St. Antoine, en face du magasin de M. J. G. Luckeroff, les Trois-Rivières.

CONDITIONS.

Le Journal des Trois-Rivières paraît tous les LUNDI ET JEUDI de chaque semaine.

Prix de l'abonnement.

Pour douze mois (frais de port compris)\$2 75
Pour six mois (frais de port compris)..... 1 40.
Pour les États-Unis..... 2 00 en Or

Invariablement payable d'avance.

On ne peut s'abonner pour moins de six mois.

Toute personne qui voudra discontinuer son abonnement devra en donner avis un mois avant l'expiration de son semestre et avoir payé les arrérages s'il y en a.

TARIF DES ANNONCES.

Les annonces sont toisées sur type Brevier, aux conditions suivantes:

Première insertion, par ligne.....\$0 10
Chaque insertion suivante par ligne 0 03

Une remise libérale est accordée pour les annonces à long terme.

TOUTES LES ANNONCES SONT INVARIABLEMENT PAYABLES D'AVANCE.

Les annonces de naissance, décès, mariages, seront publiées à raison de 50 centins.

IMPRESSIONS,

On trouvera constamment à l'atelier toute espèce de blancs pour FABRIQUES,

CONSEILS MUNICIPAUX,

COUR DES COMMISSAIRES,

ET JUGES DE PAIX.

Des blancs de toute sorte pour

AVOCATS,

NOTAIRES,

HUISSIERS.

Les cartes d'affaires, blancs de comptes, circulaires, etc., etc., et toutes espèces d'impressions sont exécutés sur ordre avec soin et promptitude.

Prix modérés.